



MOTION DE SOUTIEN DE LA CSD MOSELLE

MURETAIN AGGLO, Heureusement qu'il-y a la CGT pour résister !

Mesdames et messieurs les conseillers communautaires du Muretain Agglo,

La CGT, organisation par et pour les travailleuses et les travailleurs de notre pays s'honore de porter haut et fort les revendications des salariés. Depuis plus de 125 ans, notre syndicat est de tous les combats pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et la diminution du temps de travail. L'action de la CGT a pour effet de faire progresser les droits humains, la démocratie et la paix.

Nombre d'entre vous sont des salariés, actifs, retraités ou privés d'emploi qui connaissent bien l'utilité de la CGT pour les travailleuses et les travailleurs. Par votre engagement politique, vous n'ignorez rien de l'histoire de la CGT et des combats qu'elle mène. Que vous soyez d'accord avec les idées qu'elle défend ou que vous les combattiez, vous savez bien que le progrès social est impossible en dehors du recours aux organisations de masse que sont les syndicats et les partis politiques.

La Sécurité Sociale, les conventions collectives, les Services Publics et le Statut des personnels, les congés payés, la réduction du temps de travail sont autant de conquises qui portent les valeurs d'une République sociale et démocratique que la CGT continue de défendre.

La lutte contre les idées de droite et d'extrême droite passe par l'amélioration des conditions de vie et de travail. Cette évidence est plus que jamais d'actualité dans une campagne présidentielle qui voit la percée des candidats d'extrême droite et des discours racistes et fascistes au service de l'idéologie capitaliste.

Défendre les valeurs de la République et ses institutions, implique de combattre toutes les lois et décisions politiques qui leur portent atteinte.

C'est tout le sens de la mobilisation de la CGT contre la loi scélérate du 6 Août 2019, dite de transformation de la fonction publique.

Cette loi est la copie conforme de la loi Travail du gouvernement de François Hollande, appliquée à la Fonction Publique. Elle est une victoire du capital et de la finance. Comme la loi travail pour le privé, elle est destructrice du statut et des garanties des agents. Elle crée les conditions de la généralisation de la précarité et de « l'ubérisation » des emplois, ainsi que de la privatisation de services entiers.

Ce n'est pas pour rien qu'un des premiers effets de cette loi est d'augmenter la durée du temps de travail en contournant la limite hebdomadaire des 35 heures que le patronat et la droite à son service n'ont jamais accepté.

Toutes les collectivités qui décident de mettre en œuvre l'augmentation de la durée du travail avant même d'y être contraintes et sans mener le combat politique pour empêcher l'application de la loi de transformation de la Fonction Publique participent au détricotage du droit social.

Nous saluons le choix des collectivités locales qui la combattent par des déclarations et par des actes. L'intérêt des administrés passe par une écoute et une prise en compte des revendications des personnels, par la concertation et une négociation respectueuse des intérêts des agents. Nous

regrettons que la Communauté d'Agglomération de Muret ne fasse pas partie de celles-ci. Il est encore temps de faire un autre choix.

Pour toute réponse aux revendications des agents, le Président de la CAM, qui vous représente comme employeur, a fait preuve d'un zèle et d'une intransigeance que rien ne justifiait dans l'accompagnement de la mise en œuvre de cette loi qui n'apportera aucun bénéfice à la collectivité.

Le vote quasi unanime, sur le projet final laisserait penser que vous étiez d'accord sur le fond et sur la méthode, alors même que ceux-ci contreviennent aux valeurs de progrès social qui sont bien souvent les vôtres. D'autres solutions auraient pourtant été possibles en répondant aux revendications des agents.

A présent, plusieurs mois après que les décisions aient été prises et mises en œuvre, dans une nouvelle offensive, le président de la CAM tente de briser l'esprit de résistance des agents.

Elections après élections, la CGT a été plébiscité par les agents de la CAM qui l'ont désignée premier syndicat représentatif.

En s'attaquant, plusieurs mois après les faits, à la seule force qui défend les intérêts des salariés le président de la CAM fait preuve d'un esprit revanchard qui interroge sur son sens de la mesure et des responsabilités.

Le président ferait mieux de lutter contre le chômage et la précarité ; de prendre à bras le corps les problèmes de logement, de transport et d'accès au soin plutôt que de menacer le Secrétaire du syndicat d'un an de suspension avec perte de salaire.

Mesdames et messieurs les conseillers communautaires, au-delà des menaces concrètes sur les conditions de vie de l'agent, de ses enfants et de sa famille, en laissant faire de tels agissements vous prendriez la responsabilité d'attaquer l'ensemble des agents de la collectivité que vous dirigez.

Croyez-bien que la CGT ne resterait pas sans réaction.

Par cette motion, nous exigeons :

- **l'ouverture immédiate de négociations sur toutes les revendications des personnels en commençant par les salaires et l'emploi ;**
- **le respect de la démocratie et notamment du droit des agents à s'organiser et agir syndicalement ;**
- **l'arrêt immédiat des poursuites contre Emmanuel Baldy, Secrétaire Général du Syndicat CGT du Muretain aggro ;**

A METZ, le 18 janvier 2022